



LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football - Membre de la CON.CA.CAF

Sous-Commission Département Jeunes

PROCES VERBAL de la RÉUNION du VENDREDI 25 OCTOBRE 2018

DEBUT DE LA SEANCE A 09 H 00 HEURES

Membres présents
Eric MERGIRIE
Antoine JUDICK
Jocelyne ESPARIS
Frédéric CHARLES

La Sous-Commission du Département Jeunes chargée de la gestion des plateaux U10/U11 et U12/U13 s'est réunie le VENDREDI 25 OCTOBRE 2018 à 09 h 00 pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Courrier
- Traitement de feuilles de matchs reçues

IL EST RAPPELE AUX CLUBS QU'ILS ONT HUIT JOURS A COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE POUR DEPOSER L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH, SEUL DOCUMENT PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION POUR L'HOMOLOGATION DES MATCHS.

ENREGISTREMENT DES RESULTATS

U11 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
20/10/18	CSC de CAYENNE 1 / YANA SPORT ELITE 1	1 ^{ère}	12/01	YANA SPORT ELITE 1 : 08 licences manquantes
20/10/18	AS RED STAR / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	1 ^{ère}	04/05	R.A.S.
20/10/18	ASC JOB / SOCCER TIME	1 ^{ère}	00/03	ASC JOB équipe absente perd par FORFAIT Décision DEPARTEMENT JEUNES 25/10/18
20/10/18	ASC REMIRE 1 / USL MONTJOLY 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
20/10/18	AJ ST GEORGES / LOYOLA OMNISPORTS 1	1 ^{ère}	03/03	R.A.S.
20/10/18	AS le SPORT GUYANAIS 1 / FC FAMILY	1 ^{ère}	12/00	R.A.S.

U11 Poule CENTRE B

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
20/10/18	AS le SPORT GUYANAIS 2 / ASC REMIRE 2	1 ^{ère}	02/02	R.A.S.
20/10/18	ASC REMIRE 3 / CSC de CAYENNE 2	1 ^{ère}	////	FEUILLE de MATCH MANQUANTE
20/10/18	LOYOLA OMNISPORTS 2 / OLYMPIQUE de CAYENNE 2	1 ^{ère}	04/05	R.A.S.
20/10/18	OLYMPIQUE de CAYENNE 3 / USL MONTJOLY 2	1 ^{ère}	01/11	OLYMPIQUE de CAYENNE 3 : 06 LICENCES MANQUANTES USL MONTJOLY 2 : UNE LICENCE MANQUANTE

U11 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
20/10/18	AS ST ELIE / ASC le GELDAR 1	1 ^{ère}	00/09	R.A.S.
20/10/18	ASC le GELDAR 2 / EF IRACOUBO	1 ^{ère}	01/02	EF IRACOUBO 01 LICENE MANQUANTE
20/10/18	KOUROU FC / SC KOUROUCIEN	1 ^{ère}	02/02	R.A.S.

U11 Poule EST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
20/10/18	AS ETOILE de MATOURY / DYNAMO de SOULA	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
20/10/18	US MACOURIA 2 / US MATOURY 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
20/10/18	US MATOURY 2 / USC MONTSINERY	1 ^{ère}	01/03	R.A.S.
20/10/18	FC OYAPOCK / US MACOURIA 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U13 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
13/10/18	AJ ST GEORGES / AS le SPORT GUYANAIS 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	CSC de CAYENNE 1 / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U13 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
03/11/18	SC KOUROUCIEN / US SINNAMARY	1 ^{ère}	////	REPORTEE

U13 Poule OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
13/10/18	AJS MARONI / ASC OUEST	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	AOJ MANA / ASU GRAND SANTI	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	ASC AGOUADO 1 / COSMA FOOT	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
13/10/18	ASC AGOUADO 2 / EJ BALATE	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

RESERVES SUR FEUILLES DE MATCHS, RECLAMATIONS ET EVOICATIONS

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 111 des règlements généraux sportifs de la LFG.

AFFAIRE ASC JOB / SOCCER TIME

U11 Poule CENTRE

Match de la première journée du championnat de U11 Poule CENTRE du 20/10/18 ASC JOB / SOCCER TIME rencontre non jouée : absence de ASC JOB.

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu la feuille de match de la faisant apparaître qu'au coup d'envoi l'équipe de l'ASC JOB n'était pas présente,

Vu qu'à la date du présent le club de l'ASC JOB n'a pas fourni de raison justifiant de l'absence de son équipe le jour du match,

Vu les articles : 46 – 59 et 107 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG,

Considérant que la rencontre a été prévue au calendrier adopté par le comité directeur de la Ligue de football de la Guyane,

Considérant que l'équipe U11 de l'ASC JOB se devait d'être présente à l'heure fixée par le calendrier,

Par ces considérants,

La commission décide,

De donner match perd par FORFAIT à l'équipe U11 de l'ASC JOB,

De sanctionner le club de l'ASC JOB d'une sanction de 300 Euros,

De dire que l'équipe U11 de l'ASC JOB marque zéro point au classement,

De donner match gagné à l'équipe de ave le score 03/00 à l'équipe U11 de SOCCER TIME,

Fin de la séance à 11 H 00

Le Président

Eric MERGIRIE

La Secrétaire de séance

Jocelyne ESPARIS